



Ce document a été finalisé le 11 novembre 2020, avant la première autorisation de vaccin contre le COVID-19 en Suisse.

## Comment établir les priorités pour l'accès aux futurs vaccins

*Les premiers vaccins contre le Covid-19 pourraient être approuvés durant le premier semestre 2021. La Suisse doit rapidement définir un cadre pour établir quels groupes des personnes devraient pouvoir se vacciner de manière prioritaire.*

La Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) est chargée de définir les groupes prioritaires qui auront accès aux futurs vaccins contre le Covid-19. Elle devra pour cela définir un processus clair, transparent, ouvert, raisonnable, responsable, inclusif et réactif, qui inclut la consultation des groupes professionnels les plus concernés ainsi que la possibilité de récolter les commentaires du public.

Elle pourra solliciter l'avis de la Commission nationale consultative d'éthique biomédicale ou de la Commission centrale d'éthique de l'Académie suisse des sciences médicales. Elle pourra également s'appuyer sur des plans-cadres existants qui définissent des méthodes pour établir les priorités, tels que le Plan suisse de pandémie influenza ou encore les recommandations du groupe SAGE de l'OMS. Celles-ci doivent être adaptées à la Suisse et à l'épidémie de Covid-19, et devront tenir compte du contexte socio-économique et sanitaire, de l'identification des groupes vulnérables au-delà des critères biomédicaux (par exemple, la profession, le lieu, le statut de citoyen) ainsi que des données sur l'efficacité et la sécurité des vaccins. Notre policy brief résume certains de ces documents sans émettre de recommandation pour un plan-cadre spécifique.

La forte capacité de la Suisse en matière de R&D pharmaceutique devrait permettre aux institutions du pays de s'impliquer davantage dans les efforts de développement de vaccins (par exemple, aucun essai clinique n'a lieu actuellement en Suisse). Un engagement plus direct des organismes de recherche suisses pourrait renforcer le pouvoir de négociation du gouvernement en ce qui concerne l'accès aux vaccins. Il permettrait également une plus grande familiarité des scientifiques et des régulateurs suisses avec les technologies envisagées, ce qui faciliterait leur utilisation ultérieure. La stratégie de l'OFSP en matière d'accès aux vaccins et de lutte contre la pandémie devrait inclure ce rôle joué par la R&D.

L'offre mondiale de vaccins éprouvés sera probablement très limitée pendant au moins les 12 à 18 premiers mois, de sorte qu'une dose consommée en Suisse sera de facto une dose de moins dans un autre pays. Il existe ainsi un risque que les objectifs d'accès nationaux et internationaux se retrouvent en opposition. Nous décrivons dans la policy brief différentes manières d'envisager le partage avec des pays ayant un accès moins privilégié au vaccin, mais ce sera à la politique de décider – et de justifier – de la manière de trouver le juste équilibre entre les considérations d'accès aux niveaux national et international. Le respect des engagements politiques en matière d'accès international déjà pris par le gouvernement exige une approche cohérente et coordonnée de la part de l'OFSP et du Département fédéral des affaires étrangères.